

COMMUNE DE VEVEY

PLAN D'AFFECTATION 55.60 "RUE DE FRIBOURG"

PLAN D'AFFECTATION 55.62C "AVENUE RELLEL"

EXPERTISE PORTANT SUR LE TRAFIC INDUIT ET LE BRUIT

MODIFICATIONS APORTEES AU PA 55.60 :

EXAMEN DES IMPACTS SUR LE RESEAU ROUTIER



MARS 2023

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
1.1	Objet de l'étude	3
1.2	Hypothèses d'affectation du PA "rue de Fribourg" prises en compte en 2021	3
1.3	Nouvelles données pour le PA "rue de Fribourg"	3
2	SCENARIOS ENVISAGEABLES	4
2.1	Principe de génération des scénarios	4
2.2	Surfaces retenues selon les affectations	4
3	EQUIPEMENTS D'UTILITE PARAPUBLIQUE ET/OU PUBLIQUE : OPTIONS	5
3.1	But de l'exercice	5
3.2	Options	6
4	OFFRE ADMISSIBLE EN STATIONNEMENT, PAR SCENARIO	6
4.1	Valeurs indicatives	6
4.2	Taux de satisfaction	6
4.3	Offre admissible en stationnement	7
5	TRAFIC INDUIT PAR LE PA "RUE DE FRIBOURG"	8
5.1	Hypothèses de calcul	8
5.2	Trafic journalier ouvrable moyen	8
5.3	Trafic journalier moyen (moyenne des sept jours de la semaine)	9
6	COMPARAISON AVEC RESULTATS DE L'ETUDE DE MARS 2021	10
6.1	Offre en stationnement pour voitures de tourisme	10
6.2	Trafic journalier moyen (TJM)	11
7	NOUVEAU PRINCIPE D'ACCES AU PA "RUE DE FRIBOURG"	11
8	CONCLUSION	11

1 INTRODUCTION

1.1 Objet de l'étude

En 2021, le bureau team+ a élaboré une expertise portant sur le trafic induit et le bruit, relative aux plans d'affectation 55.60 "Rue de Fribourg" et 55.62C "Avenue Reller".

Ces deux plans d'affectation ont été mis à l'enquête publique en 2021. Par la suite, le bureau Esplanade Aménagement, auteur de ces deux PA, a repris la planification de façon à intégrer les préavis des services cantonaux ainsi que diverses demandes émanant de la Ville de Vevey.

Des deux plans d'affectation, seul le PA "Rue de Fribourg" est de nature à induire un trafic journalier différent de celui qui avait été déterminé dans l'étude de 2021.

Ce rapport a pour but de présenter la nouvelle offre en stationnement que le PA "Rue de Fribourg" doit prévoir, sur la base des nouvelles affectations, et le trafic journalier moyen qu'il générera sur le réseau routier environnant.

Les résultats de ce nouveau calcul seront comparés à ceux de l'étude de 2021 : en fonction des conclusions de la première étude, une analyse plus détaillée des effets desdites affectations pourrait s'avérer nécessaire.

1.2 Hypothèses d'affectation du PA "rue de Fribourg" prises en compte en 2021

Le tableau ci-dessous récapitule la capacité constructive fixée pour chaque PA par leur Règlement respectif dans leur version de 2021.

Tableau n° 1

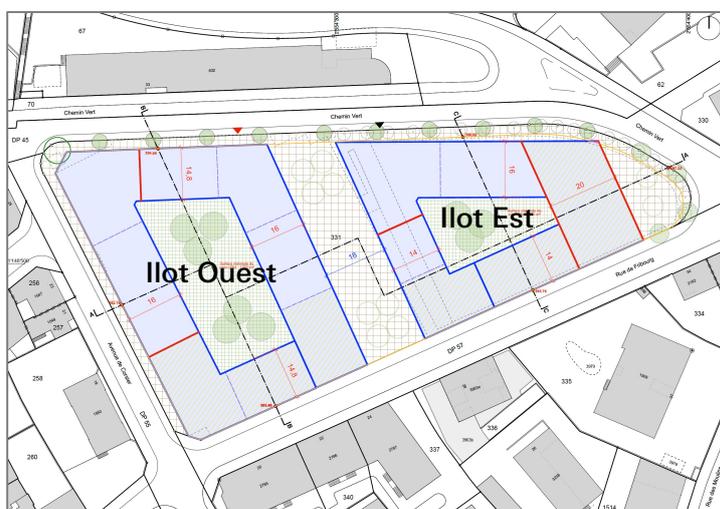
	SBP	Bonus	SBP totale	Logement	Activités
PA Parcelle 272	10'683 m ²	15%	12'285 m ²	Minimum 80% (*)	Minimum 10% (*)
PA Parcelle 331	25'170 m ²	20%	30'200 m ²	Minimum 80% (*)	Minimum 10% (*)

(*) par rapport à la capacité de base

1.3 Nouvelles données pour le PA "rue de Fribourg"

Les données relatives au PA "Avenue Reller" (parcelle n° 272) sont inchangées.

Pour le PA "Rue de Fribourg", il importe maintenant de distinguer un "îlot ouest" et un "îlot est" (figure ci-dessous), dotés de principes d'affectation différents. La répartition des droits à bâtir initiaux entre ces deux îlots est déterminée en fonction du ratio de la capacité constructive de chaque îlot, par rapport à l'ensemble.



Ilots Ouest et Est du PA "Rue de Fribourg"

Les nouvelles données sont les suivantes :

› **Sur la totalité de la parcelle n° 331**

Droits à bâtir initiaux : 25'170 m²

Droits à bâtir maximaux : 28'946 m² ("bonus" de 15%)

Activités faiblement et moyennement gênantes : minimum 10% des droit à bâtir initiaux, soit minimum 2'517 m²

› **Ilot Ouest :**

Droits à bâtir initiaux : 55,2% de la totalité (25'170 m²), soit 13'898,87 m²

Droits à bâtir maximaux : 15'983 m² ("bonus" de 15%)

Logement : minimum 80% des droits à bâtir initiaux, soit minimum 11'119,1 m²

Activités faiblement et moyennement gênantes : minimum 1'000 m²

› **Ilot Est :**

Droits à bâtir initiaux : 44,8% de la totalité (25'170 m²), soit 11'271,13 m²

Droits à bâtir maximaux : 12'963 m² ("bonus" de 15%)

Logement : minimum 60% des droits à bâtir initiaux, soit minimum 6'762,68 m²

Activités faiblement et moyennement gênantes : minimum 1'517 m²

Equipements d'utilité parapublique et/ou publique : maximum 30% des droits à bâtir initiaux, soit maximum 3'381,24 m²

La répartition de la surface dédiée aux activités faiblement et moyennement gênantes entre les deux îlots a fait l'objet d'une négociation entre propriétaires. Il est vraisemblable que les surfaces minimales fixées (1'000 m² sur l'îlot Ouest et 1'517 m² sur l'îlot Est) soient les grandeurs adoptées lors des projets de construction définitifs : elles sont ainsi admises telles quelles dans cette étude.

2 SCENARIOS ENVISAGEABLES

2.1 Principe de génération des scénarios

A ce stade, la principale incertitude porte sur la surface qui sera dévolue sur l'îlot Est aux équipements d'utilité parapublique et/ou publique. Aucune hypothèse, ni de grandeur, ni de nature d'activité, n'est pour le moment formulée.

Il est ici admis qu'un ordre de grandeur de 500 m² ne semble pas réaliste, compte tenu du maximum fixé par le Règlement à 3'381 m². Trois seront alors étudiées :

- surface de 1'000 m² (environ 30% du maximum autorisé),
- surface de 1'500 m² (environ 45% du maximum autorisé),
- surface de 3'300 m² (environ 98% du maximum autorisé).

Pour chacun de ces trois scénarios, et compte tenu de la surface de 1'517 m² prévue pour l'activité faiblement et moyennement gênante sur l'îlot Est, correspond alors une hypothèse de surface de logement sur cet îlot.

Sur l'îlot Ouest, et compte tenu de l'hypothèse ici retenue de 1'000 m² pour l'activité faiblement et moyennement gênante, la surface pour le logement est directement déterminée par soustraction.

Il convient de préciser que la présente étude se base sur les droits à bâtir maximaux.

2.2 Surfaces retenues selon les affectations

Le tableau n° 2 ci-après présente les affectations et leurs surfaces, pour l'îlot Ouest, pour un seul scénario basé sur 1'000 m² de surfaces dédiées aux activités faiblement et moyennement gênantes.

Tableau n° 2 : Ilot Ouest

Affectations	Scénario retenu
Activité faiblement et moyennement gênante	1'000 m ²
Logements	14'983 m ²
Total	15'983 m²

Le tableau n° 3 ci-dessous présente les affectations et leurs surfaces, pour l'îlot Est, pour trois scénarios examinés.

Tableau n° 3 : Ilot Est

Affectations	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Activité faiblement et moyennement gênante	1'520 m ²	1'520 m ²	1'520 m ²
Equipements d'utilité parapublique et/ou publique	1'000 m ²	1'500 m ²	3'300 m ²
Logements	10'443 m ²	9'943 m ²	8'143 m ²
Total	12'963 m²	12'963 m²	12'963 m²

Le tableau n° 4 ci-dessous présente les affectations et leurs surfaces, pour l'ensemble du PA "Rue de Fribourg".

Tableau n° 4 : PA "Rue de Fribourg" (îlots ouest et est)

Affectations	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Activité faiblement et moyennement gênante	2'520 m ²	2'520 m ²	2'520 m ²
Equipements d'utilité parapublique et/ou publique	1'000 m ²	1'500 m ²	3'300 m ²
Logements	25'426 m ²	24'926 m ²	23'126 m ²
Total	28'946 m²	28'946 m²	28'946 m²

3 EQUIPEMENTS D'UTILITE PARAPUBLIQUE ET/OU PUBLIQUE : OPTIONS

3.1 But de l'exercice

Les équipements d'utilité parapublique et/ou publique peuvent être très divers.

En l'occurrence, il convient d'exclure les écoles qui doivent être dotées d'importantes surfaces de terrains de sport et de cours de récréation. Il semble plus vraisemblable d'admettre l'un ou l'autre des équipements suivants :

- bibliothèque de quartier,
- unité d'accueil de la petite enfance (UAPE),
- salles pour réunions, colloques, conférences ou pour cours pour adultes,
- salle de spectacles,
- maison de quartier regroupant certains de ces équipements, voire la totalité.

Les bibliothèques de quartier ont fréquemment une surface de l'ordre de grandeur de 400 m². Une UAPE de quelque 600 m² permet d'accueillir quelque 70 enfants, répartis en huit à 10 groupes (ceux-ci se partageant en "bébés", "trotteurs" et "grands"). Une salle de réunion ou de cours, de 20 m², peut accueillir 10 participants. Enfin, une salle de spectacle d'environ 300 m² peut accueillir quelque 160 spectateurs.

3.2 Options

Les trois options ci-après résultent de combinaisons différentes des équipements susmentionnés :

- ▶ **Option 1 - total de 1'000 m² :**
Bibliothèque de quartier : 400 m²
UAPE : 600 m², 8 classes
- ▶ **Option 2 - total de 1'500 m² :**
Bibliothèque de quartier : 400 m²
UAPE : 600 m², 8 classes
Salle de spectacles : 300 m², 160 spectateurs
Salles de réunions/colloques : 5 salles pour un total de 100 m² et 50 personnes
Salles de cours pour adultes ; 5 salles pour un total de 100 m² et 50 personnes
- ▶ **Option 3 - total de 3'300 m² :**
UAPE : 600 m², 8 classes
Maison de quartier regroupant :
 - bibliothèque de quartier : 400 m²
 - salle de spectacles : 300 m²
 - salles de réunions/colloques : 5 salles pour un total de 100 m² et 50 personnes
 - salles de cours pour adultes ; 5 salles pour un total de 100 m² et 50 personnes
 - salle d'expositions, locaux divers (gymnastique, danse, musique) : 1'800 m²

4 OFFRE ADMISSIBLE EN STATIONNEMENT, PAR SCENARIO

4.1 Valeurs indicatives

Les valeurs indicatives retenues dans cette étude sont celles définies par la norme VSS n° 40'281 :

- logements : 1 place / 100 m² plus 10% pour les visiteurs
- activités : 2 places / 100 m² pour les employés et 0,75 place / 100 m² pour les visiteurs/clients
- bibliothèque : 1 place / 100 m²
- salle de réunion : 0,12 place / place assise
- salle de cours pour adultes : 0,4 place / place assise
- salle de spectacles : 0,2 place / place assise
- salle pour expositions : 1 place / 100 m²
- UAPE : 1 place/classe pour les employés et 0,2 place/classe pour les visiteurs.

4.2 Taux de satisfaction

Le Règlement du PA fixe les taux de satisfaction suivants (facteurs de multiplication des valeurs indicatives susmentionnées, permettant de tenir compte de la desserte du site par les transports publics et par la mobilité douce) :

- pour les logements : 40%
- pour les activités : 20%

4.3 Offre admissible en stationnement

Le tableau n° 5 ci-dessous présente le nombre de places de stationnement correspondant au scénario 1. Les valeurs présentées tiennent compte des taux de satisfaction fixés par le Règlement.

Tableau n° 5 : PA "Rue de Fribourg" (îlots ouest et est), places de stationnement pour le scénario 1

Affectations	Ilot Ouest			Ilot Est			PA "Rue de Fribourg"
	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	
Logements	60 pl.	6 pl.	66 pl.	42 pl.	5 pl.	47 pl.	113 pl.
Activités	4 pl.	2 pl.	6 pl.	7 pl.	3 pl.	10 pl.	16 pl.
Bibliothèque				1 pl.	-	1 pl.	1 pl.
UAPE				2 pl.	1 pl.	3 pl.	3 pl.
Total	64 pl.	8 pl.	72 pl.	52 pl.	9 pl.	61 pl.	133 pl.

Le tableau n° 6 ci-dessous présente le nombre de places de stationnement correspondant au scénario 2.

Tableau n° 6 : PA "Rue de Fribourg" (îlots ouest et est), places de stationnement pour le scénario 2

Affectations	Ilot Ouest			Ilot Est			PA "Rue de Fribourg"
	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	
Logements	60 pl.	6 pl.	66 pl.	40 pl.	4 pl.	44 pl.	110 pl.
Activités	4 pl.	2 pl.	6 pl.	7 pl.	3 pl.	10 pl.	16 pl.
Bibliothèque				1 pl.	-	1 pl.	1 pl.
UAPE				2 pl.	1 pl.	3 pl.	3 pl.
Salle de spect.				1 pl.	6 pl.	7 pl.	7 pl.
Salle réunions				-	2 pl.	2 pl.	2 pl.
Salle de cours				-	4 pl.	4 pl.	4 pl.
Total	64 pl.	8 pl.	72 pl.	51 pl.	20 pl.	71 pl.	143 pl.

Le tableau n° 7 ci-dessous présente le nombre de places de stationnement correspondant au scénario 3.

Tableau n° 7 : PA "Rue de Fribourg" (îlots ouest et est), places de stationnement pour le scénario 3

Affectations	Ilot Ouest			Ilot Est			PA "Rue de Fribourg"
	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	
Logements	60 pl.	6 pl.	66 pl.	33 pl.	4 pl.	37 pl.	103 pl.
Activités	4 pl.	2 pl.	6 pl.	7 pl.	3 pl.	10 pl.	16 pl.
Bibliothèque				1 pl.	-	1 pl.	1 pl.
UAPE				2 pl.	1 pl.	3 pl.	3 pl.
Salle de spect.				1 pl.	6 pl.	7 pl.	7 pl.
Salle réunions				-	2 pl.	2 pl.	2 pl.
Salle de cours				-	4 pl.	4 pl.	4 pl.
Expositions				-	4 pl.	4 pl.	4 pl.
Total	64 pl.	8 pl.	72 pl.	44 pl.	24 pl.	68 pl.	140 pl.

On constate ainsi que le nombre total de places de stationnement que le PA "rue de Fribourg" doit prévoir est compris entre 133 et 143 cases. Cette offre ne comprend pas les places pouvant être réalisées en faveur de la Commune, visant à compenser les places de parc publiques et privées supprimées en surface dans le quartier et pour les besoins d'autres développements (121 places au maximum).

L'offre admissible en stationnement pour le PA "Avenue Reller" est celle déterminée dans le cadre de l'étude de mobilité de 2021, soit de 58 places pour ses besoins intrinsèques (plus un maximum de 20 places pour les besoins extérieurs (compensation de places supprimées en surface, sur le domaine public).

5 TRAFIC INDUIT PAR LE PA "RUE DE FRIBOURG"

5.1 Hypothèses de calcul

Le trafic journalier ouvrable moyen (TJOM) pour est calculé sur la base des hypothèses de génération suivantes:

- habitants : 2,5 mouvements/place de parc et par jour;
- visiteurs des habitants : 3 mouvements/place de parc et par jour;
- employés : 3,5 mouvements/place de parc et par jour;
- clients et visiteurs des activités faiblement et moyennement gênantes : 7 mouvements/place de parc et par jour.

Ces hypothèses sont celles prises en considération dans l'étude de mobilité de 2021. A cela s'ajoutent maintenant les hypothèses suivantes, pour la génération de trafic des activités parapubliques et/ou publiques :

- bibliothèque : 6 mouvements/place de parc et par jour;
- UAPE : 4 mouvements/place de parc et par jour;
- salles de réunions et de cours : 5 mouvements/place de parc et par jour;
- salle de spectacles : 2 mouvements/place de parc et par jour ;
- locaux d'expositions : 4 mouvement/place de parc et par jour.

Le trafic journalier moyen (TJM, moyenne des sept jours de la semaine) est calculé comme suit (mêmes hypothèses que celles retenues dans l'étude de 2021) :

- pour les logements : le trafic journalier induit est le même tout au long de la semaine;
- pour les activités faiblement et moyennement gênantes, et pour tenir compte de la possibilité de la présence de quelques services ouverts aussi le samedi, on considérera que le trafic journalier moyen TJM est à calculé sur la base de 5,5 jours ouvrables.

Par contre, il est admis que :

- la bibliothèque, l'UAPE, les salles de réunions et de cours sont ouvertes du lundi au vendredi,
- la salle de spectacles et les locaux d'exposition sont utilisables six jours sur sept.

Tous les chiffres qui suivent sont **arrondis à l'unité paire supérieure**.

5.2 Trafic journalier ouvrable moyen

Le tableau n° 8 ci-dessous présente le trafic journalier ouvrable moyen (TJOM) correspondant au scénario 1.

Tableau n° 8 : PA "Rue de Fribourg" (îlots ouest et est), trafic journalier ouvrable moyen induit par le scénario 1

Affectations	Ilot Ouest			Ilot Est			PA "Rue de Fribourg"
	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	
Logements	150 mvts/j	18 mvts/j	168 mvts/j	106 mvts/j	16 mvts/j	122 mvts/j	290 mvts/j
Activités	14 mvts/j	14 mvts/j	28 mvts/j	26 mvts/j	22 mvts/j	48 mvts/j	76 mvts/j
Bibliothèque				6 mvts/j	-	6 mvts/j	6 mvts/j
UAPE				8 mvts/j	4 mvts/j	12 mvts/j	12 mvts/j
Total	164 mvts/j	32 mvts/j	196 mvts/j	146 mvts/j	42 mvts/j	188 mvts/j	384 mvts/j

Le tableau n° 9 ci-dessous présente le trafic journalier ouvrable moyen (TJOM) correspondant au scénario 2.

Tableau n° 9 : PA "Rue de Fribourg" (îlots ouest et est), trafic journalier ouvrable moyen induit par le scénario 2

Affectations	Ilot Ouest			Ilot Est			PA "Rue de Fribourg"
	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	
Logements	150 mvts/j	18 mvts/j	168 mvts/j	100 mvts/j	12 mvts/j	112 mvts/j	280 mvts/j
Activités	14 mvts/j	14 mvts/j	28 mvts/j	26 mvts/j	22 mvts/j	48 mvts/j	76 mvts/j
Bibliothèque				6 mvts/j	-	6 mvts/j	6 mvts/j
UAPE				8 mvts/j	4 mvts/j	12 mvts/j	12 mvts/j
Salle de spect.				2 mvts/j	12 mvts/j	14 mvts/j	14 mvts/j
Salle réunions				-	10 mvts/j	10 mvts/j	10 mvts/j
Salle de cours				-	20 mvts/j	20 mvts/j	20 mvts/j
Total	164 mvts/j	32 mvts	196 mvts/j	142 mvts/j	80 mvts/j	222 mvts/j	418 mvts/j

Le tableau n° 10 ci-après présente le trafic journalier ouvrable moyen (TJOM) correspondant au scénario 3.

Tableau n° 10: PA "Rue de Fribourg" (îlots ouest et est), trafic journalier ouvrable moyen induit par le scénario 3

Affectations	Ilot Ouest			Ilot Est			PA "Rue de Fribourg"
	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	
Logements	150 mvts/j	18 mvts/j	168 mvts/j	84 mvts/j	12 mvts/j	96 mvts/j	264 mvts/j
Activités	14 mvts/j	14 mvts/j	28 mvts/j	26 mvts/j	22 mvts/j	48 mvts/j	76 mvts/j
Bibliothèque				6 mvts/j	-	6 mvts/j	6 mvts/j
UAPE				8 mvts/j	4 mvts/j	12 mvts/j	12 mvts/j
Salle de spect.				2 mvts/j	12 mvts/j	14 mvts/j	14 mvts/j
Salle réunions				-	10 mvts/j	10 mvts/j	10 mvts/j
Salle de cours				-	20 mvts/j	20 mvts/j	20 mvts/j
Expositions				-	16 mvts/j	16 mvts/j	16 mvts/j
Total	314 mvts/j	32 mvts	196 mvts/j	126 mvts/j	96 mvts/j	222 mvts/j	418 mvts/j

5.3 Trafic journalier moyen (moyenne des sept jours de la semaine)

Le tableau n° 11 ci-dessous présente le trafic journalier moyen (TJM) correspondant au scénario 1.

Tableau n° 11 : PA "Rue de Fribourg" (îlots ouest et est), trafic journalier moyen induit par le scénario 1

Affectations	Ilot Ouest			Ilot Est			PA "Rue de Fribourg"
	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	
Logements	150 mvts/j	18 mvts/j	168 mvts/j	106 mvts/j	16 mvts/j	122 mvts/j	290 mvts/j
Activités	12 mvts/j	12 mvts/j	24 mvts/j	22 mvts/j	18 mvts/j	40 mvts/j	64 mvts/j
Bibliothèque				6 mvts/j	-	6 mvts/j	6 mvts/j
UAPE				6 mvts/j	4 mvts/j	10 mvts/j	10 mvts/j
Total	162 mvts/j	30 mvts/j	192 mvts/j	140 mvts/j	38 mvts/j	178 mvts/j	370 mvts/j

Le tableau n° 12 ci-après présente le trafic journalier moyen (TJM) correspondant au scénario 2.

Tableau n° 12 : PA "Rue de Fribourg" (îlots ouest et est), trafic journalier moyen induit par le scénario 2

Affectations	Ilot Ouest			Ilot Est			PA "Rue de Fribourg"
	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	
Logements	150 mvts/j	18 mvts/j	168 mvts/j	100 mvts/j	12 mvts/j	112 mvts/j	280 mvts/j
Activités	12 mvts/j	12 mvts/j	24 mvts/j	22 mvts/j	18 mvts/j	40 mvts/j	64 mvts/j
Bibliothèque				6 mvts/j	-	6 mvts/j	6 mvts/j
UAPE				6 mvts/j	4 mvts/j	10 mvts/j	10 mvts/j
Salle de spect.				2 mvts/j	12 mvts/j	14 mvts/j	14 mvts/j
Salle réunions				-	8 mvts/j	8 mvts/j	8 mvts/j
Salle de cours				-	16 mvts/j	16 mvts/j	16 mvts/j
Total	162 mvts/j	30mvts	192 mvts/j	136 mvts/j	70 mvts/j	206 mvts/j	398 mvts/j

Le tableau n° 13 ci-dessous présente le trafic journalier moyen (TJM) correspondant au scénario 3.

Tableau n° 13 : PA "Rue de Fribourg" (îlots ouest et est), trafic journalier moyen induit par le scénario 3

Affectations	Ilot Ouest			Ilot Est			PA "Rue de Fribourg"
	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	Habitants ou employés	Visiteurs	Total	
Logements	150 mvts/j	18 mvts/j	168 mvts/j	84 mvts/j	12 mvts/j	96 mvts/j	264 mvts/j
Activités	12 mvts/j	12 mvts/j	24 mvts/j	22 mvts/j	18 mvts/j	40 mvts/j	64 mvts/j
Bibliothèque				6 mvts/j	-	6 mvts/j	6 mvts/j
UAPE				6 mvts/j	4 mvts/j	10 mvts/j	10 mvts/j
Salle de spect.				2 mvts/j	12 mvts/j	14 mvts/j	14 mvts/j
Salle réunions				-	8 mvts/j	8 mvts/j	8 mvts/j
Salle de cours				-	16 mvts/j	16 mvts/j	16 mvts/j
Expositions				-	14 mvts/j	14 mvts/j	14 mvts/j
Total	162 mvts/j	30mvts	192 mvts/j	120 mvts/j	84 mvts/j	204 mvts/j	396 mvts/j

6 COMPARAISON AVEC RESULTATS DE L'ETUDE DE MARS 2021

6.1 Offre en stationnement pour voitures de tourisme

Le tableau n° 14 ci-dessous récapitule le nombre de places de stationnement déterminées par l'étude de 2021 et par celle-ci, relatives aux besoins intrinsèques des PA (les places à prévoir en faveur de la Commune ne sont pas comprises dans ces chiffres ; vu qu'elles compensent un nombre égal de places de parc supprimées à l'extérieur, elles ne génèrent pas de trafic supplémentaire dans le quartier).

Tableau n° 14 : Récapitulation du nombre de places calculées en 2021 et par la présente étude

Plans d'affectation	Etude de mars 2021	Etude mars 2023		
		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
PA "Rue de Fribourg"	142 places	133 places	143 places	140 places
PA "Avenue Reller"	58 places	58 places	58 places	58 places
Total	200 places	191 places	201 places	198 places

On constate que, sur la base des nouvelles données issues des modifications du règlement du PA "Rue de Fribourg", et des hypothèses raisonnables prises en compte dans la présente étude, **le nombre de places de stationnement sera, au pire, du même ordre de grandeur que celui calculé sur la base des données de 2021.**

6.2 Trafic journalier moyen (TJM)

Le tableau n° 15 ci-dessous récapitule le TJM calculé par l'étude de 2021 et par celle-ci.

Tableau n° 15 : Récapitulation du TJM calculé en 2021 et des TJM issus de la présente étude

Plans d'affectation	Etude de mars 2021	Etude mars 2023		
		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
PA "Rue de Fribourg"	400 mvts/j	370 mvts/j	398 mvts/j	396 mvts/j
PA "Avenue Reller"	164 mvts/j	164 mvts/j	164 mvts/j	164 mvts/j
Total	564 mvts/j	534 mvts/j	562 mvts/j	560 mvts/j

On constate que, sur la base des nouvelles données issues des modifications du règlement du PA "Rue de Fribourg", **le trafic journalier moyen ne sera en tout cas pas plus élevé que celui calculé dans l'étude de 2021.**

Il importe de préciser que les TJM calculés maintenant pour les trois scénarios d'affectations de ce PA sont du côté de la sécurité : ils présupposent que la salle de spectacles (scénarios 2 et 3) et que les locaux d'exposition (scénario 3) sont régulièrement fréquentés, six jours sur sept, 52 semaines par an. Tel ne sera jamais le cas, en réalité.

7 NOUVEAU PRINCIPE D'ACCES AU PA "RUE DE FRIBOURG"

La précédente version du PA "Rue de Fribourg" prévoyait deux accès au parking souterrain : l'un raccordé à l'avenue de Corsier, l'autre au Chemin Vert. Dans la nouvelle version, les accès sont prévus uniquement sur le Chemin Vert.

Ceci représente une sensible amélioration du projet, sur le plan des impacts sur le réseau routier environnant et sur la qualité d'aménagement des espaces publics. En effet :

- le trafic généré par le PA ne s'ajoute qu'au Chemin Vert, soit vers le sud, soit vers le nord : aucun flux ne s'additionnera au volume de circulation s'écoulant sur l'avenue de Corsier ; à l'échelle du quartier de Plan-Dessus, le Chemin Vert a une fonction collectrice supérieure, la hiérarchie du réseau routier est ainsi bien respectée ;
- le trottoir nord de l'avenue de Corsier, bordant le périmètre du PA, ne souffrira d'aucune coupure liée à un débouché de rampe de parking.

8 CONCLUSION

La présente étude permet de conclure que la nouvelle version du PA "Rue de Fribourg" ne se traduit pas par davantage de places de stationnement que celles déterminées dans le cadre du dossier mis à l'enquête en 2021. De même, le trafic journalier moyen calculé sur les nouvelles données ne dépasse pas celui déterminé en 2021 ; il sera même vraisemblablement plus faible.

Il ne nous semble ainsi pas nécessaire de mettre à jour l'étude de trafic et de bruit de mars 2021.

Lausanne, le 17 mars 2023


Pedro de Aragao
Ing. dipl. EPFL